

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal provisoire le 5 mai 2025** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal provisoire de la Ville d'Amos statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1) Dérogation mineure de Mme Manon Luneau concernant l'immeuble situé au 429, rue Figuery à Amos, savoir le lot 2 976 994, cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement du stationnement actuel fixant la largeur totale de l'entrée charretière à 10,1 mètres au lieu de 8,0 mètres, et en fixant le nombre d'arbres en cour avant à 0 au lieu de 2, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 2) Dérogation mineure de M. Keven Michaud concernant l'immeuble situé au 260, rue Morin à Amos (secteur Saint-Félix-de-Dalquier), savoir le lot 6 323 465, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer la hauteur totale à 6,1 mètres au lieu de 4,9 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° 240 de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil provisoire concernant ces demandes lors de la séance ordinaire du 5 mai 2025. Dans l'éventualité où le conseil municipal provisoire accepte ces demandes de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 17 AVRIL 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville d'Amos le 17 avril 2025 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

(s) Mariane Michaud